



● ● COMMUNIQUÉ POST AGO

Le Jeudi 28 Mai 2015 à 15 heures 30, les actionnaires de la société **AGMA LAHLOU-TAZI**, Société Anonyme au capital de 20.000.000,00 DH dont le siège social est au 102, Rue Abderrahmane Sahraoui -CASABLANCA- se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle au siège social sur convocation du Président Directeur Général M. Mohamed LAHLOU.

A l'issue de cette AGO, toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité et il a été décidé de mettre en paiement le dividende de 225,00 DH par action selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, à compter du 22 Juin 2015.